



SURCLASSEMENTS



SURCLASSEMENT SIMPLE

Sur simple avis médical (via le bordereau de licence), les joueur-euse-s peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge **immédiatement supérieure** à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18F qui peuvent pratiquer en Senior et Senior F.

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

Pour les joueurs :

- présente l'absence de contre-indication médicale à la pratique du football :

- en compétition,
- en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (2).

Pour les dirigeants :

- présente l'absence de contre-indication médicale à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : / / (1)
Bénéficiaire (nom, prénom)

..... (1)
Signature et cachet (1)(3)

Remplir le bordereau
de licence

DOUBLE SURCLASSEMENT

Avec un dossier de double-surclassement validé par la Commission Régionale Médicale :

- La joueuse U16F / U17F peut jouer en Senior F (dans la limite de trois joueuses U16F et de trois joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match)
- Le joueur U17 peut jouer en Senior et le joueur U16 peut jouer en U19.



Il vous suffit de remplir un **dossier de surclassement** auprès d'un médecin généraliste qui effectuera les tests d'aptitudes physiques selon des critères médicaux déterminés par la FFF.

Ce dossier doit **OBLIGATOIREMENT** être accompagné d'un **électrocardiogramme** (ECG) qui peut être réalisé par un médecin généraliste ou un cardiologue.



Une fois le dossier dûment complété, celui-ci est à envoyer à l'adresse licences@lbfc.fff.fr.



A noter : le délai de traitement de la Commission Régionale Médicale n'est pas fixe, celui-ci peut donc varier de 1 à 2 mois à compter de la réception de ce dossier.